



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE
DU CENTRE-VAL DE LOIRE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Le commandant de groupement

Blois, le 7 avril 2020

Madame, Monsieur le Maire,

Je souhaitais par la présente prendre de vos nouvelles mais aussi vous en donner.

Dans le contexte actuel de confinement de la population afin de lutter contre la propagation du coronavirus « COVID-19 », le groupement de gendarmerie départementale de Loir-et-Cher est fortement mobilisé pour veiller à l'application des directives gouvernementales. Cette situation exceptionnelle impose une orientation du service adaptée afin de garantir à nos concitoyens une qualité de service et d'écoute, ainsi que la continuité de notre action.

Dans ce but, notre plan de continuité de l'activité prévoit notamment un recentrage sur les missions identifiées comme essentielles. En outre, par le principe du fonctionnement en équipes alternées et autonomes, l'ensemble des échelons est en mesure de garantir l'accès de la population à nos services.

Ainsi, en accord avec les autorités administratives et judiciaires, l'accueil est réservé en priorité aux cas urgents nécessitant un traitement immédiat. Dans le même ordre d'idée, la continuité est maintenue et organisée pour assurer le traitement des faits graves, notamment d'atteinte à l'intégrité physique des personnes. Le traitement des violences infra-familiales (VIF) et conjugales est bien entendu toujours prioritaire.

En ce qui concerne plus spécifiquement le contrôle du respect des mesures de confinement, le déploiement de nombreuses patrouilles sur les territoires nous permet de dissuader dans de bonnes conditions les comportements inconsidérés. Suivant les directives de nos autorités de tutelle, ces missions sont centrées sur le respect du confinement, la prévention des troubles à l'ordre public notamment aux abords des centres ou commerces d'alimentation, la surveillance des entreprises sensibles et d'une manière plus générale, sur une présence dissuasive permettant d'anticiper toute émergence d'une délinquance d'opportunité.

En matière de contact avec la population, la messagerie de notre page Facebook constitue une réelle plus-value offerte à nos concitoyens confinés à domicile. Par ce biais, les sollicitations non urgentes des usagers sont prises en compte en temps réel tous les jours par la brigade numérique (contacterlagendarmerie.fr). Nous vous invitons à insérer ce lien dans tous les portails internet de votre territoire : <https://www.facebook.com/Gendarmerie-de-Loir-et-Cher-204637396373036/> et à y faire figurer le « QRcode » permettant un accès direct avec un *smartphone* :



.../...

Plus particulièrement, voici quelques précisions concernant les opérations de prévention à destination des entreprises, des séniors et en matière de lutte contre les violences intra-familiales :

- Concernant les entreprises : une Opération Tranquillité Entreprises a été initiée. Cette opération vise à accompagner nos acteurs économiques dans la traversée de cette période difficile. Elle leur permet d'obtenir des conseils de prévention situationnelle, des conseils cyber (notamment en lien avec l'évolution des pratiques de travail à distance...), des passages de patrouilles sur leur site...

- Concernant nos séniors et l'ensemble des personnes vulnérables, parfois affectés par l'isolement géographique et numérique ; dans ce contexte, ils peuvent légitimement exprimer des inquiétudes ou des questionnements face aux rigueurs du confinement. Sur ce sujet, nous vous informerons des contacts que nous pourrions avoir avec cette population et des cas d'isolement portés à notre connaissance. Nous avons également incité tous les acteurs associatifs, notamment d'aide à domicile ou encore d'accompagnement des personnes handicapées, à se rapprocher de vous pour les situations difficiles, et à nous les communiquer le cas échéant.

- Concernant les violences intra-familiales : notre intervenant social recense les situations connues et récurrentes ou récentes et prend contact avec les familles concernées, en lien avec les réseaux associatifs. De même, concernant les procédures en cours, l'enquêteur reprend chaque dossier notamment par une prise de contact avec le plaignant pour un point de situation de l'enquête. Par ailleurs, les pharmacies ainsi que, par endroits, les centres commerciaux, ont été désignés comme points de contact et de recueil des victimes de VIF et doivent nous prévenir. Nous avons pris des contacts préalables avec la plupart de ces établissements. Enfin, nous avons diffusé les informations sur les messages au « 114 » ainsi que sur le nouveau partenariat (national) concernant la gestion des sollicitations, par notre centre opérationnel, des appels émanant en direct de la plateforme « 3919 ».

Les militaires du groupement et leurs familles ne sont bien sûr pas épargnés par les risques sanitaires et subissent le confinement à l'instar de la population. Nos modes de vie en service et hors service s'attachent à respecter du mieux possible les « gestes barrières », ce qui nous permet pour l'instant d'assurer dans d'excellentes conditions la continuité de l'ensemble de nos missions.

Dans cette situation de crise, il me semblait important de vous adresser ce point de situation quant à l'engagement des forces de gendarmerie sur votre circonscription. Vos interlocuteurs habituels locaux restent à votre disposition.

Je vous assure de mon engagement comme de celui de l'ensemble des militaires du groupement de gendarmerie départementale de Loir-et-Cher et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Colonel Guilhem PHOCAS

